Acte télétransmis en préfecture
le : 21 NOV. 2023

Acte publié électroniquement
le : 23 NOV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE – FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 34

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'antenne Clichy-Levallois de l'association Fédération Nationale de Protection Civile

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	7
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Monsieur Laurent PASCAL, en sa qualité de représentant de la Protection Civile, sort de la séance, et ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 14 novembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 novembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée par Madame le Maire.

Administrateur représenté :
Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés : /
Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé
Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANTENNE LOCALE CLICHY-LEVALLOIS DE L'ASSOCIATION FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2311-7,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois a proposé aux seniors résidant sur le territoire communal la possibilité de renoncer aux coffrets gourmands offerts au titre des fêtes de fin d'année pour permettre le financement d'un don au bénéfice de l'antenne locale Clichy-Levallois de l'association Fédération Nationale de Protection Civile, à hauteur de 10 € par personne,

CONSIDÉRANT que 379 seniors ont exprimé leur choix de financer cette association ayant pour objet d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS de Levallois de soutenir les actions de secourisme et de contribuer au financement de ce service d'urgence par le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 790 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 790 € au bénéfice de l'antenne locale Clichy-Levallois de l'association Fédération Nationale de Protection Civile.

ARTICLE 2 : D'imputer sur le budget du CCAS de Levallois le montant de la dépense relative au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 92300 LEVALLOIS-PERRET

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer

20231134

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-21T13-41-22.00 (MI249009793)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231134-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'antenne Clichy-Levallois de l'association Fédération de Protection Civile

Date de décision : 20/11/2023

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attributions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Délib n.34 subvention Protection civile.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date 21/11/23 à 13:41	Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile
Transmis	Date 21/11/23 à 13:41	Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile
Accusé de réception	Date 21/11/23 à 13:46	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'antenne Clichy-Levallois de l'association Fédération de Protection Civile

Date de transmission de l'acte : 21/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/11/2023

Numéro de l'acte : 20231134 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231134-DE

Date de décision : 20/11/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attributions